

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-224/ST

OBJET : Réglementation temporaire de la circulation
Rue Blaise Pascal – Travaux de reprise de tampon, effectués par l'Entreprise
BERTRAND Nicolas

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de reprise de tampon, effectués par l'Entreprise BERTRAND Nicolas, il convient de réglementer provisoirement la circulation rue Blaise Pascal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules se fera comme suit rue Blaise Pascal, conformément au plan annexé :

Du lundi 30 Juillet 2018 à 8 heures 00
Au Mardi 31 Juillet 2018 à 18 heures

- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de doubler
- Gestion du trafic par demi-chaussée avec sens prioritaire par flèche : priorité au sens ville basse - ville haute .

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue, gérée et enlevée par l'Entreprise BERTRAND Nicolas, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 27/07/2018

Fait à SAINT-FLOUR, le 27 juillet 2018
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,


Sylvie CHADEL

Réglementation temporaire de la circulation

Rue Blaise Pascal – Travaux de reprise de tampon, effectués par Entreprise BERTRAND Nicolas

Circulation gérée par demi-chaussée avec sens prioritaire

